



COMMUNE DE ESSEGNEY

Département des Vosges

## ARRETÉ :AR\_2023\_012

Arrêté de circulation pour travaux sur RD32 par CD88

Le Maire de la Commune d'ESSEGNEY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que des travaux de réparations de chaussée sur la RD32 avec un atelier de pontage de fissure doivent être effectués, dans la traversée de la commune d'Essegney "route de Charmes", de l'entrée de l'agglomération côté Charmes, au numéro 31, par le CD88 Unité Territoriale Centre 7, rue des Chaudronniers 88190 GOLBEY.

### ARRETE

**Article 1** – La circulation sera régie par piquets K10, les travaux auront lieu entre 7H30 et 17H pour une durée d'une journée (en fonction de la météo)

**Article 2** – Les présentes dispositions seront applicables à compter du Mercredi 9 août 2023 à partir de 7 heures 30 pour la durée complète des travaux. Elles seront matérialisées par la pose de panneaux de pré signalisation et de signalisation réglementaires à la charge de l'entreprise.

**Article 3** – Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Le Chef de Centre UNITÉ TERRITORIALE CENTRE
  - M. L'Adjudant Chef commandant le S.I.V.U
  - M. L'Adjudant Chef commandant la Brigade de gendarmerie de Charmes
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.



Le Maire,

Éric JACOTÉ